

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1252 12 octobre 1953

n° 1252 12

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 13 du 01/11/1953

Date de publication
12 octobre 1953

Date du numéro
1 novembre 1953

TEXTE INTÉGRAL

M. Pascal Frumence, secrétaire auxiliaire à salaire mensuel fixe de 5.620 francs, en service à l'Hôpital Principal de Djibouti, est licencié de son emploi pour « mauvaise manière de servir et indiscipline » pour compter du 15 octobre 1953.